



Arcachon, le 16 juillet 2015

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 8

Réf. : LR/FL/15-080

Objet : mutualisation des équipes de secours en montagne des sapeurs-pompiers en Rhône-Alpes

Monsieur le Ministre,

La mutualisation des équipes spécialisées des services départementaux d'incendie et de secours (S.D.I.S.) est prônée par votre ministère, telle que la préconise votre circulaire NOR INT K 151 2505C du 26 mai 2015. Ce renforcement entre services départementaux, également appelé de ses vœux par le Sénat ou la Cour des Comptes, porte ses fruits en Rhône-Alpes via le schéma zonal défini par l'état major interministériel de zone (E.M.I.Z.).

Dans cette optique les S.D.I.S. de Savoie et de l'Isère, rejoints par la Drôme ont décidé de mutualiser, sur la base de sécurité civile du Versoud (38), leurs équipes de secours en montagne et d'intervention en milieu périlleux. Cette rationalisation des moyens s'inscrit dans une recherche de pistes d'économies, inter S.D.I.S. sous pilotage de l'E.M.I.Z. (notamment dans la formation des spécialistes pour une meilleure utilisation du potentiel hélicoptère). Une mutualisation équivalente fonctionne entre Savoie et Haute-Savoie avec armement quotidien de l'hélicoptère Dragon 74 à la base d'Annecy-Meythet.

Au 1^{er} juillet, le dispositif interdépartemental (Isère – Savoie – Drôme) était prêt à fonctionner sur la base du Versoud, dans le respect des plans départementaux de secours en montagne (P.D.S.M.) les directeurs des S.D.I.S respectifs n'attendant plus que la validation préfectorale.

A ce jour, la mutualisation sur le secours en montagne sur la base hélicoptère du Versoud (38) n'est pas opérationnelle faute de l'accord des préfets concernés.

Monsieur le Ministre, cette situation nous pose questions :

Les établissements publics concernés (S.D.I.S.) font preuve de maturité et de pragmatisme en proposant cette mutualisation – rationalisation de leurs équipes de secours spécialisées, quelle est la volonté politique de vos représentants ?

Proposer- négocier-contracter

Quel lobbying peut freiner la démarche de mutualisation du secours en montagne en Savoie, Isère et Drôme sur la base de sécurité civile du Versoud, allant ainsi à l'encontre de vos directives ?

Vos réponses et vos directives seraient à même de débloquer une situation que ni les personnels spécialisés, ni les cadres des S.D.I.S. ne comprennent, tant leur implication est grande dans ce dossier.

Aussi, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir donner les consignes nécessaires pour que les sapeurs-pompiers puissent armer l'hélicoptère de sécurité civile basé au Versoud et répondre ainsi, avec efficacité aux demandes de secours des nombreux touristes présents en cette saison dans les massifs préalpins.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de notre parfaite considération.



Patrice BEUNARD
Président SNSPP-PATS-FO



Pierriek JANVIER
Secrétaire Général SNSPP-PATS-FO